



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE). Assistait également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Ludovic LEDUC Date de la convocation : 10 juillet 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 18 JUIL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	Délibération n°23.5.5 FINANCES Avenant n° 1 Honoraires ARRONDEL Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce permettant la desserte du sud du territoire

Madame le Maire rappelle aux élus :

- la décision n°43-2021 du 10 août 2021 portant conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce permettant la desserte du sud du territoire communal.
- Le prix de la mission se décompose de la façon suivante :
 - o Tranche ferme : liaison douce du bourg au lieu-dit « Les Etourneaux » : 18 000€ H.T.
 - o Tranche optionnelle : extension de la liaison douce vers le sud en bord de la RD 14 : 5 100€ H.T.

Elle ajoute qu'il convient de prendre en compte des honoraires complémentaires pour les missions suivantes :

- Levé topographique complémentaire aux lieux-dits « Les Etourneaux » et « Milaudière » : + 1 200€
- Maîtrise d'œuvre : plus-value suite à l'APD
Enveloppe prévisionnelle prévue au marché : 770 000€
Estimation de l'APD : 957 630€
Sois une plus-value de (957 630€ – 770 000€) X 3 % + 5 628.90€
- Missions complémentaires concernant :
 - Établissement du dossier de demande de subvention + 2 080€
 - Accompagnement de la commune suite aux demandes DDTM et DREAL + 1 000€

Soit un avenant n° 1 d'un montant total de 9 908.90€ portant le nouveau montant du marché à 33 008.90€ HT

Soit un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial de 30.02%. Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour signer l'avenant proposé qui entraîne une augmentation du marché initial supérieur à 10 %.

Madame le Maire propose de valider cet avenant.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 9 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que l'avenant porte sur un montant supérieur à 10% du coût du marché.

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230717-
2255d-DE Reçu le 18/07/2023

Considérant la présentation en commission des Finances le 04 juillet 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer un avenant n° 1 avec le cabinet ARRONDEL, maitre d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce permettant la desserte du sud du territoire communal avec le cabinet ARRONDEL pour un montant de 9 908.90€€ HT portant le coût du marché à 33 008,90€.;

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance**

